



SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE ET DU PATRIMOINE DE L'ORDRE DE MALTE

FONDÉE LE 13 JUIN 1986 – RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 28 OCTOBRE 2005

sous le haut patronage de
S.A.Eme Fra' Andrew Bertie †
Prince et LXXVIII^e Grand Maître de l'Ordre Souverain de Malte

Siège social : 10, place des Victoires - 75002 Paris
Téléphone-Télécopie : 01.42.96.48.36



SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE ET DU PATRIMOINE DE L'ORDRE DE MALTE

BIENFAITEURS DE LA SOCIÉTÉ

M. Robert Mathern (1906-1998)	M. (1907-1999) et Mme Michel Pomarat
M. Melchior d'Espinay (1915-2000)	M. Antoine Hébrard
M. Jean Grassion (1914-1999)	Mme van der Sluijs, née Simone Lacroix (1917-1998)
Mme Cino del Duca (1912-2004)	et M. Adrien van der Sluijs.

ANCIENS PRÉSIDENTS

- Bailli-prince Jean-Louis de Faucigny-Lucinge (1986-1992)
- Bailli-comte Géraud Michel de Pierredon (1992-2006)

CONSEIL D'ADMINISTRATION (8 février 2008)

- Président : S.Exc. l'Ambassadeur Jean-Bernard de Vaivre, correspondant de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), Grand officier du Mérite de l'Ordre de Malte.
- Vice-Présidents : M. Georges Dusserre, chevalier de grâce magistrale de l'Ordre de Malte, ancien conservateur du musée départemental de Gap.
M. Gabor Mester de Parajd, chevalier de l'Ordre de Saint-Jean (Grand Bailliage de Brandebourg), architecte en chef des Monuments historiques, correspondant de l'Académie d'architecture.
- Trésorier émérite : Baron Raymond Durègne de Launaguet, chevalier en obédience, conseiller historique honoraire de la Représentation officielle de l'Ordre souverain auprès de la France, membre honoraire de l'Académie de marine ;
- Trésorier : M. Roger Ciffréo, expert-comptable et commissaire aux comptes en retraite, chevalier de l'Ordre équestre du Saint-Sépulcre de Jérusalem.
- Secrétaire : M. Michel Hauser, chevalier du mérite de l'Ordre de Malte.

Autres membres (ordre alphabétique)

- M. Alain Blondy, professeur aux universités de la Sorbonne et de La Valette.
- Me André Damien, chevalier grand-croix de grâce magistrale, membre de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques), Conseiller d'Etat honoraire, Lieutenant de France émérite de l'Ordre du Saint-Sépulcre de Jérusalem.
- M. Alain Demurger, maître de conférences honoraire, Université de Paris 1.
- S.Exc. le Baron Jacques de Dumast, chevalier grand-croix de grâce et de dévotion, ambassadeur de l'Ordre de Malte au Liban.
- M. Jean Favier, membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), ancien directeur général des Archives nationales et président de la Bibliothèque nationale de France, président de la commission française pour l'UNESCO.
- M. Antoine Hébrard, chevalier du mérite de l'Ordre de Malte, président-directeur général du Who's Who in France et du Bottin Mondain.
- M. Philippe Plagnieux, professeur à l'Ecole des Chartes et à l'Université de Franche-Comté.
- M. Michel Ramousse, chevalier de grâce magistrale, correspondant de la Société pour la région Bourbonnais, Velay, Basse-Auvergne, Forez, Vivarais, Gévaudan.
- M. Jean Richard, membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), archiviste-paléographe, doyen honoraire de la Faculté des Lettres de Dijon.
- Mme Françoise Roux, secrétaire générale de la Société historique Ernest d'Hauterive.
- M. Georges Souville, chevalier de grâce magistrale, directeur de recherche honoraire au C.N.R.S., membre de l'Académie des Sciences d'Outre-Mer.
- Mme Michèle Zanetta, professeur à l'Institut internationale de Lancy (Genève), conservateur du musée de la commanderie de Compesières.

CORRESPONDANTS RÉGIONAUX

- M. Raoul Chevreul : Bourgogne.
- M. Michel Ramousse : Bourbonnais, Basse-Auvergne, Velay, Forez, Gévaudan, Vivarais.
- M. Louis Wiederkehr : Haute-Alsace.
- M. Lucien Gerbeau : Albigeois, Haute-Auvergne, Limousin, Marche, Quercy, Rouergue.
- Mme Michèle Zanetta : Suisse.

SOMMAIRE DU BULLETIN N°21

	Pages
<i>Jacques Aymer, commandeur des Hospitaliers et bâtisseur - Jean-Bernard de Vaivre</i>	4
<i>Résumé en anglais.....</i>	71
 <i>L'Ordre, les États-Unis et les régences barbaresques - Alain Blondy</i>	 72
<i>Résumé en anglais.....</i>	84
 <i>Nouvelles notes sur la maison n°6 à Rhodes - Jean-Bernard de Vaivre</i>	 84
<i>Résumé en anglais.....</i>	89
 <i>Contribution à la bibliographie de l'histoire de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem (suite XI) (1998-2009) - Georges Souville.....</i>	 90



COTISATIONS POUR 2009

- Membres titulaires : 40 €
- Membres titulaires à vie : 400 €



Illustration de la couverture :

Grande composition de la façade méridionale du Bailliage du commerce à Rhodes, à l'archivolte flamboyante s'appuyant sur des colonnettes torsadées surmontées de pinacles à crochets, l'accolade étant couronnée d'un fleuron surmonté d'une grande fleur de lys. Au centre est sculpté sur une dalle de marbre blanc un écu écartelé de la Religion et d'Amboise, supporté par deux hommes sauvages. En dessous, une banderole comporte la date de 1507. Sous la corniche inférieure a été sculpté un petit écu, à la fasce composée de quatre pièces, au chef de la Religion, aux armes de fr. Jacques Aymer.

La Société de l'Histoire et du Patrimoine de l'Ordre de Malte ne prend pas la responsabilité des opinions exprimées dans les écrits dont elle autorise l'insertion dans le bulletin.

L'ORDRE, LES ÉTATS-UNIS ET LES RÉGENCES BARBARESQUES

Durant les dernières années de sa présence à Malte, l'Ordre tenta par trois fois d'ouvrir des négociations avec les jeunes Etats-Unis d'Amérique. La fin de non-recevoir que lui opposèrent les Américains ravala ces tentatives à un rang purement anecdotique. Pourtant elles sont révélatrices de la situation de l'Ordre, à la fois pris à la gorge par ses problèmes financiers (ceux qu'ils s'étaient suscités par sa mauvaise gestion et ceux que la Révolution française lui suscita) et prêt à faire flèche de tout bois.

Les Régences barbaresques et la course

La situation politique de l'Afrique du Nord reflétait encore la vieille division romaine de cette région du monde. En effet, à l'époque de la création des empires d'Occident et d'Orient, la Maurétanie (ancêtre du Maroc) avait été rattaché à la préfecture d'Espagne – et donc au monde atlantique –, la Numidie, l'Afrique et la Tripolitaine (ancêtres de l'Algérie, de la Tunisie et de la Libye) l'avaient été à la préfecture d'Italie – et donc au monde méditerranéen – et la Cyrénaïque avait été intégrée à l'empire d'Orient. Cette partition, pour aussi lointaine qu'elle fût, n'avait pas été sans laisser d'écho dans les époques postérieures. Ainsi, dans tous ces territoires, peuplés de Berbères, la conquête arabe avait eu un inégal succès : les régions marocaines ne ressemblaient en rien aux domaines de Kairouan puis de Tunis. D'ailleurs, il faut davantage parler d'arabisation que de conquête véritable car les Arabes furent peu nombreux à s'installer dans ces régions d'Afrique. La même différence apparut lors de la conquête ottomane de l'Afrique du Nord, à partir de 1518. Le Maroc ne connut jamais de colonisation turque et continua à tourner ses regards prédateurs vers l'Atlantique ou la Méditerranée de Gibraltar. On assista dans ce pays à la longue émergence d'un pouvoir centralisateur dont le détenteur se fit appeler *sultan* dans les documents arabes et *empereur* dans les documents européens. En revanche, les dominations d'Alger, de Tunis et de Tripoli, passèrent assez facilement aux mains des Ottomans qui en chassèrent les Espagnols et les vieilles dynasties locales. Ces trois provinces (*eyalet* en turc, traduit par *reggenza* en italien et *régence* en français), bien que très différentes, furent alors soumises à l'aristocratie



Tughra de Sélim III.

militaire des janissaires et des raïs corsaires qui élisaient leur *dey*¹. Le sultan de Constantinople était le suzerain de ces Régences ; la prière du vendredi y était dite en son nom, les monnaies frappées de sa *tughra*² et il y était représenté par un pacha nommé pour trois ans.

Mais très rapidement le dey finit par l'emporter, car les trois Régences relevaient d'une façon assez imprécise du sultan de Constantinople : en fait, le pouvoir appartenait à des Turcs qui étaient largement minoritaires par rapport à la population indigène³ mais qui agissaient en maîtres⁴. Ils se renouvelaient grâce à la relève militaire : originaires de Turquie d'Asie ou des Balkans ottomans, musulmans ou chrétiens renégats, ils s'installaient très rarement de façon permanente dans les Régences. Ils y faisaient carrière, tentaient d'y faire fortune mais n'y avaient pas le droit de se marier. Leurs bâtards, les kouloughlis, n'héritaient pas leurs privilèges, mais ils finirent par former une classe moyenne entre l'aristocratie militaire turque et les indigènes maures. Ces maîtres ottomans étaient surtout concentrés dans les grandes villes car elles seules étaient réellement tenues. En effet, les campagnes et l'arrière-pays étaient laissés dans un état de quasi-autonomie pourvu que l'on y levât l'impôt sur les paysans sédentaires comme sur les tribus nomades. A cet égard, les deys envoyaient

¹ Le dey est, en turc, l'oncle maternel, c'est-à-dire celui qui prend soin de la veuve et des orphelins à la mort du père. Le Sultan étant le père du régiment et n'étant pas présent, le chef militaire s'appela donc « oncle maternel ».

² Sceau calligraphié où le nom du sultan est entremêlé de celui de Dieu.

³ Ainsi, à Alger, il n'y avait que douze à quinze mille Turcs pour deux à trois millions d'habitants.

⁴ Ils avaient seuls le droit de porter des armes, d'avoir des vêtements colorés et brodés, de porter des moustaches...



Alger.



Tunis.

un camp volant, la mahalla, confié à un général qui avait le titre de *bey*. Or, au début du XVII^e siècle pour Tunis et au début du XVIII^e siècle pour Tripoli⁵, le dey fut supplanté par le bey qui, à l'inverse des deys entièrement dévoués à l'aristocratie ottomane, avait des relations avec la bourgeoisie locale.

Ceci eut une conséquence économique importante. Pour l'aristocratie militaire ottomane, la course (que Braudel appelait *une forme inférieure de la guerre*) était la seule activité possible ; en revanche, pour les bourgeoisies locales, si elles ne dédaignaient pas l'activité corsaire sous sa forme d'armement maritime, le commerce n'était pas à négliger. Au XVIII^e siècle, le tableau des trois Régences se fit donc plus nuancé.

Alger resta uniquement dominée par l'élément ottoman qui s'y conduisait en véritable colon. La course resta donc l'activité principale de la Régence et l'unique pour les janissaires et les raïs. La revente des prises nourrissait un riche commerce aux mains des juifs de la Régence qui étaient aussi ses banquiers. Néanmoins, l'évolution étonnante du prix des grains et les difficultés pour les Européens de continuer à s'approvisionner en Anatolie alors que Constantinople était entré dans une guerre quasi permanente avec la Russie, entraîna le développement de l'emblavement et, par conséquence, celui de l'exportation de blé, sans que pour autant l'activité commerciale fût une concurrente sérieuse de l'activité corsaire⁶.

Tout à l'inverse était Tunis. Certes l'élément ottoman s'adonnait à la course, mais l'importance sociale et politique de la bourgeoisie locale, souvent d'origine andalouse, donnait un grand poids à l'activité agricole et commerciale. Alors que les souks d'Alger peinaient



Tripoli.

à répondre à la demande locale, ceux de Tunis étaient largement exportateurs⁷.

Tripoli était plus complexe. La domination de cette ville s'étendait sur des régions qui, traditionnellement n'avaient pas fait partie de la Tripolitaine et qui manifestaient des tendances centrifuges. Il s'agissait de la Cyrénaïque, autour de Derna et Benghazi, plus tournée vers l'Égypte, et du Fezzân, tournée vers le Bornou et les États haoussas⁸. Comme à Alger, l'activité corsaire était le fait de l'élément ottoman, principalement le bey et sa famille. Quant à l'activité commerciale, elle était moins centrée sur les produits manufacturés comme à Alger que sur la vente d'esclaves noirs et des produits de luxe africains (poudre d'or, ivoire, plumes d'autruches...).

Or ces nuances n'étaient perçues que par les consuls, personnages généralement de grande qualité, qui avaient une excellente vision des pays dans lesquels ils résidaient. En revanche, pour le commun de l'opinion, ces quatre « États » se ressemblaient tous en raison de l'activité qui leur était commune : la course. Pour

⁵ Tunis connut deux dynasties beylicales : la dynastie mûradite (1613-1702), d'origine corse, et la dynastie husaynite (1705-1957), d'origine crétoise. Tripoli ne connut que la dynastie des Qâramânî (1711-1833), d'origine turque.

⁶ Voir Ismet Touati, *Le commerce du blé entre la Régence d'Alger et la France au XVIII^e siècle*, thèse de doctorat, université Paris IV Sorbonne, 2009.

⁷ Chéchias, ceintures de soies, peaux et cuirs...

⁸ Voir Anne-Charles Froment de Champlagarde, *Histoire abrégée de Tripoli...*, Bouchene, 2001.

gouverner en paix l'élément ottoman des Régences, mais aussi pour continuer à rester en vie, deys et beys devaient bien traiter leurs troupes ; cela coûtait cher et les profits tirés de la course pouvaient seuls y satisfaire dans des pays où l'économie civile était trop faible. La course était donc une sorte de piraterie d'Etat où des armateurs et des militaires s'associaient pour ponctionner l'économie maritime de l'adversaire. Une partie des bénéfices tirés étaient reversés à l'Etat qui délivrait les lettres d'autorisation ou *lettres de course*, le reste était partagé au prorata de leur engagement entre les armateurs (dont les deys et les beys), le patron du bateau, le capitaine et son équipage. Pour être *bonne*, une prise devait avoir été faite dans des conditions précises, à savoir hors d'un port et au-delà de la portée de canon d'un fort, ses papiers ayant été préservés et transférés à bord du bâtiment corsaire, à titre de preuve. Les plaintes étaient reçues par les tribunaux d'armement ou de commerce et, généralement, les sentences étaient respectées. Le butin des prises était composé du bâtiment et de ses agrès, de sa cargaison et des hommes à son bord (capitaine, équipage et éventuellement passagers). Les biens matériels étaient généralement revendus⁹ et ils alimentaient un important trafic dont les juifs étaient les détenteurs, en relation avec les communautés de Tunis, de Londres et d'Amsterdam. Quant aux êtres humains, ils étaient réduits en esclavage. En dehors de ceux qui étaient envoyés pour servir sur les galères, principalement à la chiourme, le reste n'était que temporairement affecté au travail servile. Le but n'était pas, comme dans l'Antiquité d'avoir une main d'œuvre gratuite qui aurait privé d'emploi de nombreux sujets de la Régence, mais bien de tirer la rançon la plus forte possible pour obtenir leur libération, qu'ils fussent rachetés soit par leur famille, soit par leur Etat, soit par de pieuses communautés religieuses. Comme il ne fallait pas tuer la poule aux œufs d'or et ruiner tel ou tel autre pays, la politique barbaresque consistait à faire alterner, avec chacun des Etats européens, l'état de guerre et celui de paix.

L'objet de la course, au XVIII^e siècle, en ce qui concerne les Régences, était donc essentiellement économique et il n'y entraînait plus aucune considération militaire.

Face à cela, les réactions des Etats européens avaient suivi la même évolution. Après la chute de Constantinople (1453), la prise de la Syrie (1516), de l'Egypte (1517), la conquête de l'Afrique du Nord (1518-1550), le Grand Siège de Malte (1565), la bataille de Lépante et la chute de Chypre (1571), l'Occident chrétien et l'Empire ottoman entrèrent dans une sorte de guerre froide où le souci économique l'emporta assez rapidement sur les préoccupations militaires, une fois admise l'impossibilité pour chacun des camps de l'emporter définitivement sur

l'autre. Il y eut encore, au XVII^e siècle, de vagues échos d'une idée de « croisade », mais au XVIII^e siècle, la chose était définitivement enterrée.

Or ce fut cette évolution même qui fut le plus préjudiciable à la course. L'intérêt objectif des monarques européens comme du Sultan était désormais de développer les échanges commerciaux et les corsaires, musulmans ou chrétiens, étaient, de ce fait, devenus une gêne. Dans les dernières décennies du XVII^e siècle, de véritables expéditions navales furent lancées, notamment par la France, sans réaction aucune de la Porte, contre Tripoli, Tunis et Alger, et l'Ordre de Malte fut lui-même tancé pour gêner le commerce français qui était sanctionné en représailles des prises faites par les chevaliers. Alors que la politique de la canonnière et de la croisière militaire commençait à porter ses fruits, l'importance des guerres continentales à partir des années 1690 fit abandonner au profit de traités de paix. Ceux-ci, chèrement achetés, étaient d'une durée d'autant plus précaire que la somme mise pour les obtenir suscitait chez les Barbaresques l'envie de rouvrir les hostilités pour bénéficier à nouveau de ces largesses. Concernant les Régences, la question que se posaient les chancelleries européennes était celle du coût comparé entre les expéditions militaires et le prix à payer pour acheter des paix temporaires¹⁰. Dans les premières décennies, on conclut en faveur de la transaction, mais l'avidité toujours plus grande des Régences qui remettaient en cause de plus en plus rapidement les accords qu'elles avaient signés, fit comprendre aux Etats européens qu'ils y avaient perdu leur crédibilité. Ils inaugurèrent alors la politique du convoi, regroupement des bâtiments marchands sous protection de bâtiments de guerre.

Mais ce fut l'élément idéologique qui porta un coup fatal à la course. L'Europe des Lumières et la Philosophie enfantèrent l'idée de liberté. Certes, il ne s'agissait que de la liberté des Européens, mais ceux-ci ne purent plus supporter que des populations soumises au despotisme politique et religieux du Sultan pussent continuer à gêner la liberté d'entreprendre et à priver des hommes civilisés de leur liberté personnelle. Dès lors, des voix s'élevèrent, de plus en plus nombreuses, contre la course qui était préjudiciable au commerce et scandaleuse au regard de l'humanité. Or, ces idées de liberté, individuelle ou commerciale, s'incarnèrent dans deux événements majeurs de la fin du siècle : l'Indépendance américaine et la Révolution française. A partir de là, le compte à rebours de la disparition programmée de la course fut entamé¹¹.

¹⁰ Voir chevalier d'Hénin, *Mémoire concernant le système de paix et de guerre des régences barbaresques sur les côtes d'Afrique*, Venise, 1788 ; réédition, Paris, Bouchene, 2009.

¹¹ Dès les premières années du XIX^e siècle, la France et les Etats-Unis s'en prirent aux puissances corsaires. Avec la fin des guerres de l'Empire, les Etats européens et les Etats-Unis proclamèrent l'interdiction de la course. Les Américains avaient réduit Alger au

⁹ Sauf lorsque certains bateaux étaient préemptés par l'une des Régences pour grossir sa flotte corsaire.

Les Régences, les États-Unis et l'Ordre de Saint-Jean

1 – Les premiers contacts de 1786

A la fin du XVIII^e siècle, deux nations avaient un traitement moins dur que les autres, la France et l'Angleterre. Il est vrai que leurs liens avec les Régences remontaient au début du XVII^e siècle et que ces deux pays pouvaient avoir aisément l'oreille de la Porte, pour autant que cela y eût une importance. De surcroît, de nouveaux venus avaient fait leur apparition en Méditerranée, notamment les Danois et les Suédois, ce qui avait permis de relâcher la pression sur les marchands des vieilles nations commerçantes.

Or, en juillet 1785, une croisière algérienne s'empara de deux bâtiments, le schooner *Maria*, dans le détroit de Gibraltar, et le *Dolphin*, au large de Lisbonne. Tous deux battaient un pavillon inconnu des corsaires barbaresques : c'étaient des Américains commerçant avec le Portugal. En effet, avec l'indépendance de 1783, les marchands d'Amérique n'étaient plus couverts par le pavillon britannique. Il n'existait aucun accord avec ce nouveau pays et les Algériens estimèrent donc que ces navires étaient de bonne prise : le capitaine O'Brien¹² et vingt-et-un marins de son équipage furent molestés et emmenés comme esclaves à Alger. Le gouvernement américain voulut à la fois libérer ses ressortissants et assurer la liberté de son commerce. Il envisagea un règlement avec la Sublime Porte, mais les États-Unis, encore trop pauvres, étaient dans l'incapacité de faire face au prix à payer. Au Congrès deux thèses s'affrontèrent : celles de Jefferson qui souhaitait la constitution d'une force navale et celle de John Adams qui souhaitait s'en tenir à la négociation d'un tribut. Le gouvernement choisit de suivre Adams. On négocia donc.

Les Américains commencèrent par rechercher un accord avec le pays qui leur semblait le plus menaçant pour eux, le Maroc. Le traité fut aisément conclu, car il n'existait aucun contentieux entre les deux États, une prise faite par les Marocains ayant été rendue grâce aux bons offices de l'Espagne¹³. Le 16 août 1786, le représentant des États-Unis, Thomas Barclay¹⁴, signait avec l'empereur un engagement réciproque de bonne

silence. Tunis avait senti le vent du boulet et avait compris où était son intérêt commercial. Il restait Alger. La France reçut mandat de châtier ses corsaires. En juillet 1830, Charles X chassait les Turcs d'Alger qu'ils avaient colonisé pendant plus de 300 ans. Peut-être s'en serait-il tenu là, mais il fut renversé et Louis-Philippe avait besoin d'un terrain de gloire pour une armée qui lui était favorable. Le temps de la colonisation européenne commença donc.

¹² Richard O'Brien. Il revint à Alger en tant que consul américain à Alger à la mort du consul Joel Barlow.

¹³ En octobre 1784, le brick *Betsey*, capitaine James Erving, fut pris par un corsaire et emmené à *Tanger*.

¹⁴ Thomas Barclay (1728-1793), consul en France de 1781 à 1785, fut le premier consul américain au Maroc.

amitié, pour une durée de cinquante ans, autorisant le commerce et la navigation. Ce traité stipulait en outre qu'en cas de réouverture des hostilités entre les deux pays, les prisonniers faits de part et d'autre ne seraient pas traités en esclaves, mais échangés ou rachetés au prix de cent dollars mexicains¹⁵ par tête. Naturellement, cet accord fut accompagné, comme traditionnellement, de présents se montant à 20.000 dollars qui durent d'ailleurs être renouvelés en 1791, lors de l'avènement au trône du fils de ce sultan.

Mais si le Maroc s'était montré conciliant, il n'en alla pas de même à Alger. Lamb, un agent américain agissant à la fois pour son compte et pour celui de l'État, y fut envoyé en 1786. Sa mission fut un complet échec, d'autant que le consul d'Angleterre, qui ne désirait pas voir les Américains commercer en Méditerranée, entrava ses démarches et encouragea le dey à se montrer très exigeant¹⁶. O'Brien et son équipage furent désespérés et furieux contre Lamb. Ils l'accusèrent d'avoir accumulé les maladresses et se plainquirent d'être abandonnés, d'autant que le gouvernement américain, qui leur avait généreusement fait passer des subsides par l'intermédiaire du consul d'Espagne afin de les aider à vivre, les avait supprimés pour avoir l'air de se désintéresser des captifs et faire baisser le prix demandé pour leur rançon¹⁷. Philadelphie espérait en effet obtenir le même prix de deux cents dollars par tête que les Français venaient de payer récemment pour leurs captifs. Mais le Dey¹⁸ ne voulut pas démodre des 2000 dollars qu'il exigeait par tête.

Ce fut alors que l'Ordre, par l'intermédiaire du bailli de Breteuil, son ambassadeur à Paris, fit, selon l'expression du grand maître Emmanuel de Rohan, une « légère et sage ouverture »¹⁹. En faisant valoir sa vocation de lutte contre les Barbaresques et de libération des esclaves, mais aussi en offrant ses ports à la flotte marchande américaine pour la protéger, Malte espérait attirer le commerce des États-Unis. L'île aurait ainsi dérivé une grande partie de l'ancien commerce britannique en Méditerranée, sans que la France y trouvât à redire puisqu'elle était l'alliée du nouveau pays.

¹⁵ Le dollar ou *peso* mexicain avait cours dans toute l'Amérique du Nord. En effet, par décret du 6 juillet 1785, la monnaie frappée au Mexique servit de base au système monétaire des États-Unis d'Amérique jusqu'au 2 avril 1792, date à laquelle les États-Unis créèrent leur propre monnaie.

¹⁶ Lamb avait 6000 dollars ; face aux exigences du dey il en proposa 10.000, mais le dey ne voulut pas descendre au-dessous de 50.000.

¹⁷ Message du Président George Washington et du Secrétaire d'État au Congrès, 1790.

¹⁸ Baba Muhammad, dey de 1766 à 1790.

¹⁹ Archives nationales, Paris, M 962, n° 134, lettre de Rohan à Breteuil en date du 1^{er} novembre 1786. Bien avant ces événements, les États-Unis s'étaient manifestés auprès de l'Ordre par l'envoi, en 1782, par Franklin à Rohan de la médaille d'Augustin Dupré, *Libertas americana*, frappée à Paris, pour célébrer la bataille de Yorktown.



Société de l'histoire et du patrimoine
de l'Ordre de Malte

*Le grand maître Emmanuel de Rohan-Pouldu
(Wignacourt Museum, Rabat).*



Société de l'histoire et du patrimoine
de l'Ordre de Malte

*Allégorie de l'Ordre terrassant les Barbaresques
et libérant les esclaves (Wignacourt Museum, Rabat).*

Or cette tentative resta sans lendemain, car les Etats-Unis préférèrent se retourner vers l'ordre des Mathurins²⁰ qui était spécialisé dans le rachat d'esclaves. Ces religieux acceptèrent mais lorsque leurs biens eurent été déclarés biens nationaux par la Constituante et qu'ils furent ainsi privés de revenus, ils se récusèrent.

Il ne restait plus qu'à acheter la paix et négocier les rachats. Washington indiqua au Congrès, en 1790, qu'il faudrait envisager au moins un million de dollars, mais sans assurance aucune puisque l'Espagne qui avait payé entre trois et cinq fois plus était toujours la victime des exactions algériennes. L'autre solution était de répondre par la force : le 6 janvier 1791, une commission du Sénat émit l'avis de protéger le commerce américain en Méditerranée en créant une force navale...dès que le permettrait l'état des finances.

Cette clause était d'importance et l'année 1792 fut une année d'esclavage de plus pour O'Brien et ses compagnons : six d'entre eux étaient déjà morts et ceux qui restaient craignaient de périr à leur tour. Le Sénat décida alors d'affecter, d'une part, une somme pouvant aller jusqu'à 40.000 dollars pour le rachat des prisonniers et, d'autre part, une somme globale de 100.000 dollars maximum pour acheter la paix avec les trois Régences. L'amiral Jones et le consul américain au Maroc, Barclay, furent désignés comme négociateurs, mais ils moururent tous les deux en 1793 avant d'avoir pu arriver à Alger.

Toutefois, si la situation était dramatique pour les captifs, elle n'avait pas empiré pour la marine américaine

car le Portugal avait organisé un blocus dans le détroit de Gibraltar qui protégeait ainsi la navigation de l'Atlantique. Or, le consul général d'Angleterre à Alger, Logie, usant de la très grande influence de son pays sur le Portugal et toujours désireux de nuire le plus possible aux intérêts américains, réussit à faire conclure une trêve de douze mois entre le Dey et les Portugais. La cour de Lisbonne se soumit et la croisière entretenue à Gibraltar fut supprimée. Immédiatement les corsaires passèrent le détroit et, pour la seule année 1793, ils capturèrent 11 bateaux de commerce et 109 marins américains.

2 – Les ouvertures de 1794

L'opinion publique américaine s'émut alors et l'on en revint au projet de Jefferson. Le 27 mars 1794 un acte du Congrès décida la construction d'une « force navale suffisante pour défendre les intérêts américains en Méditerranée ». En trois mois, elle fut mise sur pied²¹.

Ce fut alors que l'Ordre tenta de nouer d'importantes relations avec les Etats-Unis.

Sa situation n'était plus celle de 1786. Le 19 septembre 1792, avant-veille de sa séparation, la Législative avait décrété l'urgence pour voter le texte présenté par le député du Gard Vincens-Plauchut²² demandant la nationalisation des biens de l'Ordre. Un protestant avait donc continué

²⁰ De leur véritable nom l'ordre des Trinitaires, fondé en 1198 par S' Jean de Matha et Félix de Valois pour la délivrance des chrétiens captifs des infidèles

²¹ Six ans plus tard, à la fin de 1799, la flotte de guerre comptait 38 bâtiments

²² Jean César Vincens-Plauchut (1755-1801) était un protestant nîmois, fils d'Alexandre Vincens-Devillas, un grand défenseur de l'égalité des droits des réformés.



Société de l'histoire et du patrimoine
de l'Ordre de Malte

Camus.



Société de l'histoire et du patrimoine
de l'Ordre de Malte

Grégoire.



Société de l'histoire et du patrimoine
de l'Ordre de Malte

Thomas Pinckney.

l'œuvre d'un janséniste, Camus²³, qui haïssait l'Ordre et avait tenté de l'abattre sous la Constituante ; un gallican – sinon un richériste – l'abbé Grégoire²⁴, paracheva le tout sous la Convention. Le 11 septembre 1793, par suite de la déclaration de guerre de la République française au royaume de Naples, l'Ordre déclara Eymar²⁵, le nouvel envoyé français, *persona non grata*. Dans les premiers mois de 1794, la politique de Terreur sembla s'orienter vers la rupture avec Malte. L'Ordre était isolé. Il lui fallait trouver des alliés.

Il se tourna vers l'Angleterre par le truchement de son consul à Malte, England. Mais Malte n'avait jamais vraiment intéressé l'Amirauté qui lui avait toujours préféré des îles qui pussent gêner la marine française. Ç'avait été Minorque sous Louis XV ; ce fut alors la Corse. Malte n'avait d'intérêt que pour la *City* et ses négociants, or, à cette époque, la *Royal Navy* dominait les choix.

Les événements survenus entre les Barbaresques et les Etats-Unis furent donc saisis par les agents de l'Ordre. Le 4 novembre 1794, le commandeur de Maisonneuve, officiellement diplomate de l'Ordre, mais agent secret à ses heures, résidant alors en Suisse, envoya à Thomas

Pinckney²⁶, l'ambassadeur américain à Londres, un mémoire²⁷ proposant la protection militaire des galères et vaisseaux de Malte pour les bâtiments de commerce américains naviguant en Méditerranée et la franchise du pavillon des Etats-Unis dans les ports de l'île. En contrepartie, il demandait l'octroi de terres incultes en Amérique pour y fonder de nouvelles commanderies qui eussent remplacé celles confisquées par la France. Pas plus qu'en 1786, l'affaire n'eut de suites, le Secrétaire d'Etat américain se contentant d'une obligeante lettre à Maisonneuve.

Le grand maître Rohan engagea alors Cibon, secrétaire de l'ambassade à Paris et en charge de celle-ci depuis le départ de France du bailli de Virieu, chargé d'affaires par intérim²⁸, à faire de semblables ouvertures à Monroe²⁹, ministre des Etats-Unis à Paris. Il donna aussi commission au chevalier Tousard³⁰, frère d'un lieutenant-colonel du régiment du Cap à Wilmington, d'entretenir George Washington des ouvertures faites précédemment et il le chargea de lui faire remettre une lettre personnelle³¹. Tousard, au passage, chargea son frère de demander pour lui le poste de représentant des

²³ Armand-Gaston Camus (1740-1804), filleul du scandaleux cardinal de Rohan, entra très jeune au Parlement où il fut janséniste avec excès. Avocat du Clergé de France, il s'était violemment opposé aux appétits de l'Ordre à l'égard de Antonins de Saint-Jean de Viennois. Voir Pierre Géraudel, *Armand-Gaston Camus (1740-1804)*, thèse de l'Ecole des Chartes, 1942.

²⁴ Henri Grégoire (1750-1831), curé d'Embermesnil, près de Lunéville, il fut député du Clergé de Lorraine aux Etats-Généraux. Il fut l'un des premiers à se réunir au Tiers-Etat et fut un ardent défenseur de la constitution civile du Clergé. Evêque constitutionnel de Blois, il fut élu député à la Convention où il contribua à faire proclamer la République. Voir René Taveneaux, « L'abbé Grégoire et la démocratie cléricale », *Revue d'histoire de l'Eglise de France*, LXXVI, 197, 1990, 235-256.

²⁵ Ange-Marie d'Eymar, député de la noblesse de Forcalquier aux Etats-Généraux, fut un des premiers à se réunir au Tiers-Etat. Il mourut préfet du Léman en 1803.

²⁶ Thomas Pinckney (1750-1828), gouverneur de Caroline du Sud de 1787 à 1789, il fut ambassadeur en Grande-Bretagne et envoyé extraordinaire en Espagne (1794-1796). Candidat du parti fédéraliste à l'élection présidentielle de 1796, il fut battu par John Adams.

²⁷ Washington, archives du Congrès, M 179-1, pp. 266-268.

²⁸ Jean-Loup de Virieu-Beauvoir, né en 1731, de la Langue d'Auvergne (1750), ambassadeur de Parme en France, fut chargé par Rohan de l'intérim des affaires de l'Ordre au décès du bailli de La Brillanne (7 octobre 1789).

²⁹ James Monroe (1758-1831), fut ministre plénipotentiaire en France en 1794. Il fut élu Président des Etats-Unis en 1817 et réélu en 1821.

³⁰ Servant d'armes, officier au corps royal du génie à Marseille. Il avait participé à la guerre d'Indépendance américaine en 1778 et le grand maître avait intégré son temps passé en Amérique dans son ancienneté (National Library Malta, ARCH 1580, f° 52).

³¹ Washington, archives du Congrès, M 179-2, p. 150. Rohan au général Washington, Malte, 25 février 1796.



James Monröe.

Etats-Unis à Malte³². Toutes ces démarches n'eurent pas davantage de succès.

En effet, pendant que les États-Unis constituaient leur force navale³³, ils n'en continuaient pas moins à conclure des accords avec le Maroc, Fez et les Régences barbaresques d'Alger, de Tunis et de Tripoli comme l'avait préconisé Adams. Par chance, le Portugal avait rompu son armistice avec Alger et repris sa croisière dans le détroit, si bien que, de nouveau, il n'y avait plus de prises en Atlantique. Humphrey, ministre des Etats-Unis à Lisbonne, fit alors rouvrir les pourparlers avec le dey, le consul de France à Alger prêtant ses bons offices. Un traité fut signé le 5 septembre 1795. Il était coûteux (un million de dollars), mais les captifs furent libérés en 1796, certains ayant passé dix ans dans les fers. Les Etats-Unis s'engageaient en outre à verser chaque année 12.000 pièces d'or ou leur équivalent en matériel naval et militaire. Certes des voix se firent entendre en Amérique pour affirmer qu'à ce prix-là on aurait pu avoir assez de bâtiments de guerre pour mettre Alger à la raison, mais leur opinion ne prévalut pas, d'une part parce que c'était là la conduite générale des Etats européens et d'autre part parce que les Etats-Unis ne concevaient alors pas la nécessité d'une marine de guerre en temps de paix. Pourtant des signes montrèrent rapidement qu'ils avaient mis le doigt dans un engrenage fâcheux. En 1796, le bey de Tripoli exigea pour prix de la paix 12.000 dollars, de riches présents et la livraison de matériel naval, l'année suivante, le bey de Tunis réclama 30.000 dollars plus une fourniture annuelle de matériel naval. Les Etats-Unis s'étant engagés dans la paix avec Alger à offrir des navires à cette Régence³⁴, le bey de Tripoli réclama à son

³² Voir document n° 4. Il était de tradition que les ministres accrédités à Malte fussent des membres de l'Ordre et que les consuls fussent des sujets du Grand Maître.

³³ Les premiers bâtiments ne furent opérationnels qu'en 1797.

³⁴ Ce furent d'abord le brick *le Croissant* et la goélette *Hamdullah*. Le brick transportait l'ancien captif, le capitaine O'Brien, promu consul général à Alger, ainsi qu'un chargement de 26 barils pleins



Georges Washington, président des États-Unis.

tour un brick ou 8000 dollars en équivalence et le bey de Tunis un croiseur pour compensation du retard mis à lui payer ce qui lui était dû.

3 – George Washington approché en 1796

Cette recrudescence de tension fut mise à profit par Rohan pour s'adresser directement au Président des Etats-Unis. En février 1796, il revint à la charge et écrivit une lettre personnelle à Washington, lui rappelant ces ouvertures précédentes et sollicitant pour Maisonneuve la charge de représentant des Etats-Unis à Malte³⁵. Ce dernier transmis la lettre de son supérieur au Secrétaire d'Etat dans laquelle il n'oubliait pas de lui demander son appui pour le poste de représentant des Etats-Unis à Malte. Pour plus de sûreté, il lui joignait la renonciation de Tousard³⁶.

La lettre parvint en Amérique à la fin d'octobre 1796 et n'eut pas plus de conséquences que celles qui l'avaient précédée. En effet, en 1797, les Etats-Unis décidèrent d'accélérer la mise en œuvre de leur marine de guerre et de s'en servir. Singulièrement, ce revirement n'était en rien dû aux événements survenus entre eux et

de dollars. Trois autres navires, le brick *Hassan-Pacha* et deux goélettes suivront en 1799.

³⁵ Voir document n° 4.

³⁶ Voir document n° 5.



James Monröe.

les Régences, mais au contraire à l'état d'hostilité non déclarée avec la France et que les Américains appellent la *quasi-guerre*. L'origine de cette querelle était le non-respect par les corsaires français, alors en guerre avec l'Angleterre, de la neutralité américaine.

A Alger, le consul américain Barlow³⁷ accusa le consul de France, le conventionnel Jean Bon Saint-André, de ne pas hésiter à armer des corsaires barbaresques pour le compte de la France³⁸. Les relations avec cette dernière étaient alors tellement tendues, qu'un des premiers actes du Président fut de convoquer le Congrès en session spéciale, le 15 mai 1797. Trois envoyés extraordinaires, Pinckney, Gerry et Marshall, vinrent en France avec mission de régler tous les différends. Or, le Directoire refusa de les recevoir. Il ordonna même aux fédéralistes Pinckney et Marshall de quitter la France, et autorisa seulement Gerry à y résider, parce qu'il était républicain. L'insulte faite aux deux premiers souleva l'indignation générale aux États-Unis et le Congrès se prépara à une guerre. Il augmenta les cadres de l'armée et de la marine et nomma George Washington général en chef, avec le rang de lieutenant général. Ce fut pour cette *quasi-guerre* que le programme naval américain reprit. Alors que, deux mois plus tard, les Français expulsaient de Malte l'Ordre des Hospitaliers, les États-Unis avaient créé le 30 avril 1798 le *Navy Department* : la marine américaine était née et, désormais, elle pouvait s'en prendre seule aux Barbaresques.

³⁷ Joel Barlow (1754-1812), ami personnel de Washington, fut consul à Alger de 1796 à 1797. Il vécut ensuite à Paris jusqu'en 1805, date à laquelle il retourna aux États-Unis. Thomas Jefferson souhaita lui confier la rédaction d'une histoire nationale, mais en 1811 James Madison l'envoya comme ambassadeur en France. Durant la campagne de Russie, Napoléon lui demanda de le rejoindre à Vilnius mais oublia le rendez-vous et Barlow mourut de pneumonie entre Varsovie et Cracovie.

³⁸ C'était exactement ce que le consul des États-Unis à Bordeaux avait fait deux ans plus tôt.

Que penser de ces ouvertures de l'Ordre vers les jeunes États-Unis ?

Dans les années 1780, grâce au Secrétaire du Commun Trésor, le commandeur de Bosredon-Ransijat, l'Ordre se savait au bord de la ruine³⁹. En effet, la pitoyable gestion financière durant les 32 ans de règne de Pinto avait été aggravée par la situation internationale, notamment par la guerre d'Indépendance américaine, qui avait conduit les États à interdire les sorties de capitaux, ce qui l'avait asphyxié⁴⁰. Il lui fallut trouver absolument des substituts, récupérer des biens⁴¹, accroître ses commanderies⁴² et vendre ou louer ses services. La démarche de Breteuil en 1786 s'inscrivit dans cette nécessité.

Dans les années 1790, la situation était pire. Amputé de la moitié des revenus de ses commanderies par la nationalisation de ses biens en France, trouver de l'argent n'était plus pour lui une opportunité, mais une nécessité vitale. Alors naquirent ces tentatives avec les États-Unis mais aussi avec la Russie⁴³. Mais si les chevaliers avaient tenté d'exploiter les difficultés des navires de commerce américains face aux Régences barbaresques, les États-Unis ne semblent pas avoir été intimement convaincus de l'aide que pouvait leur apporter un ordre en déliquescence.

Néanmoins, dans le trouble contexte du moment, il ne conviendrait pas de se limiter à une vision uniquement politique de ces tractations. Dans cette affaire, comme dans bien d'autres à cette époque, la personnalité des intermédiaires ne doit pas être négligée et principalement celle de Maisonneuve. Celui que Dolomieu qualifiait d'intrigant⁴⁴ paraît avoir utilisé cette négociation pour se faire valoir et obtenir en récompense le poste de ministre des États-Unis à Malte. En effet, dans cet Ordre aux abois, où les responsables en titre semblaient anesthésiés par les événements, quelques membres douteux, récents pour beaucoup, flairèrent l'occasion de substantielles gratifications en échange de services rendus. Les pensions dont les grands maîtres avaient, dans les décennies précédentes, arrosé les récupérateurs⁴⁵ de biens en déshérence, se présentèrent à l'esprit de certains

³⁹ En 1788, il rendit public son Bilan décennal qu'il avait commencé à préparer pour le Chapitre général de 1776.

⁴⁰ Une négociation eut lieu avec Vergennes qui aboutit à un arrangement : Malte payait les frais de fonctionnement de l'ambassade de France à Madrid et, en contrepartie, la France remboursait l'Ordre à Paris.

⁴¹ Ce fut le cas de l'Ordination d'Ostrog qui lui avait été léguée au XVII^e siècle, mais aussi les biens des Augustins de Montmorillon ou ceux des Antonins du Dauphiné ?

⁴² Ce fut le cas avec la Langue anglo-bavaroise créée à la demande de l'Électeur Charles-Théodore à partir des biens des ex-jésuites bavarois.

⁴³ Lesquelles, présentées de façon erronée par le Directoire, lui servirent de prétexte à l'invasion de Malte

⁴⁴ Alfred Lacroix, *Déodat Dolomieu, membre de l'Institut national (1750-1801) ; sa vie aventureuse, sa captivité, ses œuvres, sa correspondance*, Paris, Perrin, 1921, tome II, p. lettre CV à Faÿ, Paris 18 mai 1792.

⁴⁵ Le bailli Sagramoso ou le bailli de Loras pour ne citer qu'eux.

Société de l'Histoire et du Patrimoine de l'Ordre de Malte

Si vous êtes intéressé par cet article et désirez l'acheter,
vous pouvez vous le procurer en nous contactant au

10, place des Victoires, 75002 Paris.

Téléphone : 01 42 96 48 36

Courriel : histoirepatrimoinemalte@gmail.com